



Procès-verbal du Conseil Municipal

Du Jeudi 12 mars 2026

ELUS : Mme BOUTET Martine - M. AZAMA Christophe - Mme NAULET Marie-Bernadette - M. ANNEREAU Michel - Mme MILLET Laura - M. BERGOUNIOUX Laurent - M. Bernard FREJOUX - Mme MALGOUYAT Florence - M. LESCALMEL Nicolas - Mme LUC Laetitia - M. SARAZIN Emmanuel - Mme SAINT-JALMES Pascale - Mme LERAY Jessica - M. BOISSEAU Jérémy - Mme BOUTEILLER Evelyne - Mathieu PAIRAUD - Mme MORGAN Amy - M. Clément MARIONNEAU - Mme Florence ABSOLU

PRESENTS : Mme BOUTET Martine - M. AZAMA Christophe - M. ANNEREAU Michel - Mme MILLET Laura - M. BERGOUNIOUX Laurent - M. Bernard FREJOUX - Mme MALGOUYAT Florence - M. LESCALMEL Nicolas - M. SARAZIN Emmanuel - Mme SAINT-JALMES Pascale - M. BOISSEAU Jérémy - Mme BOUTEILLER Evelyne -

ABSENTS REPRESENTÉS : C. MARIONNEAU (pouvoir donné à C. AZAMA), L. LUC (pouvoir donné à L. BERGOUNIOUX), Mme LERAY Jessica (pouvoir donné à F. MALGOUYAT), Mathieu PAIRAUD (pouvoir donné à N. LESCALMEL), MN NAULET (pouvoir donné à E. BOUTEILLER)

ABSENTS NON REPRESENTÉS : Mme MORGAN - Mme Florence ABSOLU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Florence MALGOUYAT

Convocation : Envoi : 06/03/2026

Affichage : 06/03/2026

Présents : 12 Votants : 17

- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le procès-verbal du conseil municipal de la séance du 19 février 2026

Résultats de vote : -POUR : 17 -CONTRE : 0 -ABSTENTION : 0

ORDRE DU JOUR

1- Département de la Charente Maritime : promesse de vente suite travaux de confortement et de réhausse des digues de 1^{er} et 2nd rang

Dans le cadre des travaux de confortement et de réhausse des digues de 1^{er} et 2^{ème} rang, le Département de la Charente Maritime, maître d'ouvrage délégué dans la réalisation de ces ouvrages va prochainement procéder à l'achat des terrains nécessaires.

S'agissant d'une partie des parcelles, la superficie exacte sera déterminée par un document d'arpentage réalisé par un géomètre-expert aux frais du Département.

Le Département propose d'acquérir les parcelles listées ci-dessus représentant une superficie de 52 783 m² pour un prix total de 18 848.29 €.

Les parcelles communales concernées sont :

Référence cadastrale	Lieu-dit	Surface totale (m ²)	Surface concernée (m ²)	Zonage PLUIh
AE0183	LA LOGE	638	279	Apc
A4070	LA LOGE	878	794	Aepr
A4064	PRES DE LA LOGE	769	685	Aepr
A4066	PRES DE LA LOGE	8189	5568	Aepr
A4068	PRES DE LA LOGE	10484	8661	Aepr
A4073	PRES DU PETIT BRAULT	2134	1969	Aepr
AH0107	LES SABLES DE BOURG CHAPON	7908	591	Apc
A1654	LE GRAND CARRE DES SABLES	1252	518	Apc
A4056	LE GRAND CARRE DES SABLES	8300	1646	Apc
A4050	LES ROMPIS DES EPRISES	883	393	Apc
A4054	LES ROMPIS DES EPRISES	8067	3819	Apc
A4052	LES ROMPIS DES EPRISES	1229	197	Apc
A1644	LES ROMPIS DES EPRISES	2330	945	Apc
A 1643	LES ROMPIS DES EPRISES	8760	1238	Apc
AI0089	BAS BIZET	2276	655	Apc
AI0090	BAS BIZET	3106	728	Apc
AI0099	BAS BIZET	4203	564	Apc
A2664	MIZOTTES DES FAUX TOURS	1960	1960	Nr
A2667	LES FAUX TOURS	2080	2080	Nr
A2671	LES FAUX TOURS	1	1	Nr
A2672	LES FAUX TOURS	2480	2480	Apc (28%) et Nr (72%)
A2882	LES PETITES MIZOTTES	1163	47	Uxpp
A1704	PRES DE LA LOGE	44660	6771	Aepr
A1583	MISOTTES	6950	598	Nr
A1584	MISOTTES	2430	2430	Nr
A1588	LES FAUX TOURS	3402	3402	Nr
A1591	LES FAUX TOURS	18450	52	Nr
A1592	LES FAUX TOURS	3910	3712	Nr

Madame le maire demande à l'assemblée, si ce point appelle à des observations. Monsieur Jérémy Boisseau fait remarquer et propose la vente des parcelles entières, ou rien. Il fait remarquer :

- que les terrains sur lesquels sont construits la digue de retrait n'ont pas la même valeur que les terrains nus ;
- que la commune n'a pas connaissance du projet final ;
- qu'il est nécessaire de faire le point avec le Département, sachant que ce dernier rétrocède la gestion au conservatoire du littoral, puis à la LPO ;
- que le Conservatoire n'a rien fait sur la commune notamment des observatoires
- que le projet ouest n'intègre pas les pistes cyclables, elles sont mutualisées avec les chemins d'entretien des digues.

Toutes ces remarques font qu'il serait bon de renégocier avec le Département. Sachant que cette renégociation ne sera pas bloquante pour la suite d la procédure.

19 h 28 : Arrivée de Florence Absolu

Présents : 13 Votants : 18

Le Conseil Municipal

DECIDE

- **DE NEGOCIER** avec le Département de la Charente Maritime l'achat des parcelles entières, ainsi que l'indemnité.
- **CHARGE** le maire de prendre contact avec le Département dans les meilleurs délais.

Résultat du vote : - Pour : 18 - Contre : - Abstention :

2° Salle des fêtes et Salle des associations : mise à jour des règlements

Madame le maire informe le conseil municipal, que suite à la mise en place de la caution ménage, il est nécessaire d'ajuster les règlements de la salle des fêtes et de la maison des associations.

Les modifications sont :

Salle des fêtes :

Rajout :

- L'utilisation de bougies en décoration est interdite seule les bougies d'anniversaire pourront être utilisées.
- Les décorations (scotch, punaises, pate à fixe, ...) sont autorisées sur les baguettes en bois prévues à cet effet et devront être retirées à la fin de la manifestation.
- Il est interdit de manipuler les rideaux, en cas de besoin la demande devra être faite lors de la réservation et de l'état des lieux.

Maison des associations :

Rajout :

- Les cuissons électriques ou au gaz sont interdites dans la salle ou ses annexes (couloir, hall).
- L'utilisation de bougies en décoration est interdite seule les bougies d'anniversaire pourront être utilisées.
- Les décorations sur les murs (scotch, punaises, pate à fixe...) sont interdites.

Madame Saint Jalmes revient sur l'annulation de la salle inférieure à 2 mois et trouve le délai sévère, pour conserver la caution.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **ADOpte** les modifications aux règlements de la salle des fêtes et de la maison des associations

Résultats de vote : -POUR :18 -CONTRE : 0 -ABSTENTION : 0

3° Chaucidou - rue de la Serpentine - : plan de financement

Création d'un chaucidou, rue de la Serpentine, dans le cadre du « Fonds de Mobilités Actives - programme Territoire Cyclable - Etat »

Estimation des travaux (Devis Charier) : 47 300.00 € H.T soit 56 760.00 € T.T.C.

Plan de financement possible :

- Territoire cyclable 50% /H.T.	23 650.00 €
- Fond vert 30%/HT	14 190.00 €
- Autofinancement	18 920.00 €

Une mission de contrôle qualité externe, estimée à 1 500.00 € H.T. sera effectuée et financée à 50 % par Territoire Cyclable et à 50 % par la CDC Aunis Atlantique.

Ce plan sera révisé lorsque nous aurons les arrêtés de subventions avec le montant des aides définitives.

Monsieur Jérémy Bisseau revient sur le problème de la sécurisation du chaucidou, et demande la mise en place de protection. Monsieur Azama lui rappelle le principe du chaucidou : sont des routes composées d'une voie centrale pour les véhicules motorisés et de deux bandes latérales pour les piétons et cyclistes. Les chaucidous sont limités au maximum à 70 km/h. La rue de la Serpentine est limitée à 30 km/h. Il reste à faire : la mise en place des panneaux et le marquage au sol.

Madame Saint Jalmes demande des explications sur le devis, par contre n'étant pas maître d'ouvrage, le devis a été demandé par le Département.

Il est proposé au conseil municipal :

- D' ADOPTER l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;
- AUTORISER le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment les demandes de subvention ;

Résultats de vote : -POUR : 15 -CONTRE : -ABSTENTION : 3

Monsieur Boisseau demande à ce que le haricot situé au carrefour rue de la Serpentine et de la rue Paul Bourgeon soit supprimé, qu'une étude soit faite par et avec l'accord d'Orange, pour l'enfouissement des réseaux uniquement sur cette partie de route. La commune prendrait l'ensemble des coûts à sa charge.

La fin des travaux rue de la Serpentine sont prévus fin mai, ce qui soulève le problème de la saison (passage de tracteurs...)

Madame le maire donne la parole au public

Questions du public

Monsieur Lavaud-Renard, en charge du ménage et des états des lieux, à la salle des fêtes et la maison des associations insistent sur l'importance du règlement. Il demande si il serait possible de poser à la maison des associations des baguettes pour punaises et scotch.

Madame le maire remercie le Conseil municipal et lève la séance à 20 h.